

Les connaissances accumulées sur la genèse de l'État moderne et sur la réalité sociologique d'une servitude volontaire des élites à l'absolutisme royal de l'âge moderne amènent à poser la question suivante : dans quelle mesure les juges – pas seulement parisiens – ont-ils accompagné le mouvement d'unification conceptuelle du droit au profit du pouvoir royal, soit pour s'en faire les critiques, soit pour s'en faire les initiateurs ?

Les temporalités sont diverses selon que l'on se place sous l'angle de la conception des idées, de la production des normes ou enfin de la mise en pratique. Le temps long, du XV^e au XVIII^e siècle, s'impose pour révéler des évolutions concomitantes parfois, successives et contraires souvent. La mise en oeuvre de l'unification juridique du royaume passe ainsi par une action législative et réglementaire venue d'en haut (actes royaux), mais aussi par la réception (application, diffusion, enseignement, etc.) de ces injonctions royales par les tribunaux locaux, donc par les juges, tous les juges.

C'est à un double mouvement que cette journée d'études invite : réinscrire à leur juste place les juges dans la responsabilité de l'oeuvre législative de la monarchie française et redonner une dimension autant locale que nationale à leur intervention.

Conception scientifique : Patrick Arabeyre (École nationale des chartes), Clément Pieyre (Cour de cassation), Olivier Poncet (École nationale des chartes).



19 rue de la Sorbonne - 75005 Paris



5 quai de l'Horloge-75055 Paris cedex 01

Entrée libre, inscription nécessaire auprès de la Cour de cassation

Télécopie: 01.44.32.78.28
Internet <http://www.courdecassation.fr>

Création et photographie, Patrick FIGEON - Cour de cassation
Production, service cartographie de la Cour de cassation



La règle de l'unité ? Le juge et le droit du roi dans la France moderne (XV^e - XVIII^e siècle)

Jeudi 21 novembre 2013
de 10h00 à 18h30
à la Cour de cassation

*En Grand'chambre
Entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}*

Vendredi 22 novembre 2013
de 10h00 à 17h00
à l'École nationale des chartes

*En Grande Salle
Entrée par le 19 rue de la Sorbonne, Paris 5^e*



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats

Journée du jeudi 21 novembre
à la Cour de cassation

- 10h00 Allocutions d'accueil,**
par Vincent LAMANDA, *premier président de la Cour de cassation,*
et Jean-Michel LENIAUD, *directeur de l'École nationale des chartes*
- 10h20 Un roi, un droit : syllogismes modernes ?**
par Olivier PONCET, *professeur à l'École nationale des chartes*
- Une construction intellectuelle : les arrêtiistes**
sous la présidence d'Albert RIGAUDIÈRE,
professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), membre de l'Institut
- 10h40 L'unité du droit vu par un arrêtiiste toulousain, Géraud de Maynard (1537-1607),**
par Anne ROUSSELET-PIMONT, *professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)*
- 11h20 Unité monarchique, diversité doctrinale ou pluralisme juridique, la jurisprudence des arrêts dans les dictionnaires juridiques du XVIII^e siècle,**
par Pierre BONIN, *professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)*
- 12h00 Discussion**
- 12h30 Déjeuner libre**
- Les leçons de la pratique (I) : la part des situations locales**
sous la présidence d'Yves-Marie BERCE,
professeur émérite à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV),
directeur honoraire de l'École nationale des chartes, membre de l'Institut
- 14h30 La jurisprudence d'une cour souveraine aux Temps Modernes, une activité juridique entre unité nationale et diversité locale : l'exemple du parlement de Bordeaux,**
par Élise FRÉLON, *maître de conférences à l'Université de Poitiers*
- 15h10 Le mariage devant le juge, droit matrimonial et pratique dans le Beauvaisis, XVII^e-XVIII^e siècles,**
par Raphaëlle LAPÔTRE, *archiviste paléographe*
- 15h50 Discussion et pause**
- Les leçons de la pratique (II) : entre grâce et logiques de pouvoir**
- 16h30 Le juge, interprète de la grâce ? La jurisprudence du Châtelet de Paris sur les lettres de grâce royale en faveur des endettés (XV^e siècle),**
par Julie CLAUSTRE, *maître de conférences à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)*

17h10 Juger la fraude fiscale du XV^e au XVIII^e siècle, un accompagnement ambigu du pouvoir royal d'imposer,
par Katia WEIDENFELD, *premier conseiller au Tribunal administratif de Paris,*
professeur à l'École nationale des chartes

17h50 Discussion

Journée du vendredi 22 novembre
à l'École nationale des chartes

- La voie de la procédure**
sous la présidence de Franck ROUMY,
professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
- 10h00 La procédure civile et la règle des trois unités,**
par Boris BERNABÉ, *professeur à l'Université Paris-Sud*
- 10h40 Les rapports entre les avocats et les juges au XVIII^e siècle et durant la période révolutionnaire : la prise de parole de l'avocat et son statut devant le juge unique,**
par Ugo BELLAGAMBA, *maître de conférences à l'Université de Nice*
- 11h20 Pause**
- 11h30 La revendication du Conseil privé comme cour souveraine : le Conseil d'État privé et le contentieux civil de la province de Bretagne,**
par Xavier GODIN, *professeur à l'Université de Nantes*
- 12h10 Discussion**
- 12h40 Déjeuner libre**
- La mémoire des magistrats**
sous la présidence de Bernard BARBICHE,
professeur honoraire à l'École nationale des chartes
- 14h30 Les sources du droit dans les catalogues de vente des bibliothèques de magistrats du parlement de Paris au XVIII^e siècle,**
par Clément PIEYRE, *directeur de la bibliothèque de la Cour de cassation*
- 15h10 Aux origines d'une pensée juridique : les « notes bibliographiques » de Portalis,**
par Catherine DELPLANQUE, *secrétaire scientifique de l'Association française pour l'histoire de la justice*
- 15h50 Discussion**
- 16h10 Conclusions,**
par Bernard BARBICHE